

COMPTÉ-RENDU
DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU
SOCIAL, MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du mardi 20 juin 2023 à 09h00
Salles 1 et 2 – Site de Perharidy

Personnes présentes :

Michelle CREACH
Cindy DERRIEN
Chrystelle CHRISTIEN
Benoit QUEMENER
Jacques LE BORGNE
Maggy CONAN
Stéphane L'HARIDON
Claire BOURVEN
Virginie KERBRAT
David GUEGUEN
Morgane MARREC
Matthieu DOUCHAIN
Mathilde OLAYA

Questions CGT

Questions transversales

1. Comment a été calculée la prime infra smic ? A-t-elle été proratisée ?

Réponse Direction :

Les salariés ayant un contrat de travail à la date de signature des dernières négociations annuelles obligatoires et dont le coefficient conventionnel est inférieur au SMIC au 1^{er} mai 2023, ont bénéficié du versement de la prime infra SMIC.

Cette prime est d'une valeur de 100 euros bruts, ce montant est proratisé en fonction du temps de travail.

2. Comment expliquez-vous que certains salariés qui ont pris du temps choisi n'ont pas eu de déduction sur leur salaire au mois de mai ?

Réponse Direction :

Quelques demandes de temps choisi sont parvenues tardivement au service des ressources humaines. Les salariés ont été informés de la régularisation sur la paie du mois de juin.

3. Des radeurs ont été aperçus à plusieurs reprises sur le site de Ty Yann. Dans la nuit du 9 au 10 juin une salariée de nuit du service d'addictologie s'est faite voler son sac à main dans la salle de pause du service puis sa voiture. Sur le site de Roscoff il y a un veilleur de nuit, nous réclamons

la même sécurité sur le site Ty Yann.

Réponse Direction :

La mise en place d'un veilleur de nuit sur le site de Perharidy répond à une contrainte de sécurité incendie (ERP de type de 3^{ème} catégorie) contrairement au site de Ty Yann.

La présence d'un veilleur n'a malheureusement pas empêché des vols ou dégradations de nuit sur le site de Perharidy. La sécurité est l'affaire de tous et ne nous pouvons que conseiller aux salariés de ne pas laisser leurs effets personnels apparents.

4. Comment va être organisée la surveillance de l'entrée du site de Perharidy cet été ?

Réponse Direction :

Un agent de sécurité sera présent chaque jour à l'entrée du site, de 10 heures à 17 heures.

5. Des salariés nous informent que la MAM de Landivisiau ne propose pas des horaires correspondants aux horaires de travail des salariés. Nous demandons qu'une négociation s'engage avec la MAM pour redéfinir des horaires qui correspondent aux besoins des salariés.

Qu'en est-il pour les 2 autres MAM ?

Réponse Direction :

La Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) de Landivisiau avait été choisie car elle proposait un accueil dès 7h30 le matin. Nous ré échangerons avec la MAM concernant les horaires pratiqués.

Un projet de garde d'enfants est également à l'étude sur le site de Saint Vincent Lannouchen.

Nous n'avons pas eu de demandes similaires pour les autres MAM.

6. Tous les remplacements d'été sont-ils pourvus ?

Réponse Direction :

Les recrutements sont toujours en cours. Des points hebdomadaires sont organisés entre les responsables de site et le responsable des ressources humaines.

Nous travaillons actuellement avec un cabinet de recrutement, des actions de communication ont été réalisées.

Questions Pôle Sanitaire

7. Les centres de santé de Roscoff et St Thégonnec ont un numéro unique pour les 2 centres. Nous vous demandons de faire le nécessaire pour qu'il y ait un numéro de téléphone par centre.

Réponse Direction :

Cette demande est parvenue récemment au service informatique. Cette mise en place s'accompagnera d'une communication auprès des patients.

8. Suite à une commission des réclamations de 2021, un tableau d'affichage a été livré juste après mais toujours pas installé au centre de santé de Roscoff. Pouvez-vous l'installer sur la porte du bureau afin qu'il ne soit pas visible des patients ?

Réponse Direction :

Le service technique procédera à cette installation rapidement.

9. Comment sont remplacés les 0.20 ETP de l'AS du SSR Polyvalent de Ty Yann qui est sur le poste d'animateur prévention ?

Réponse Direction :

Les journées d'absence de l'animatrice prévention sont remplacées par une aide-soignante du pool.

10. Régulièrement les horaires des AS de cardio de Roscoff sont modifiés au dernier moment car le pool prévu est pris pour le SSR Neuro. Pouvez-vous confirmer que les salariés sont en droit de refuser ces changements si le délai de prévenance n'est pas respecté ?

Réponse Direction :

Nous nous efforçons de respecter le délai de prévenance. Dans certaines situations particulières et exceptionnelles, nous sommes dans l'obligation de réaliser des changements, afin d'assurer la continuité de service et la sécurité des patients

11. Un salarié est-il dans l'obligation de donner son adresse mail à son cadre qui l'exige car il n'a pas réussi à le joindre par téléphone ?

Réponse Direction :

Les responsables de service sont amenés à contacter les salariés pour organiser la continuité des soins en cas d'absence imprévue, par téléphone ou par courriel. Le salarié n'a pas l'obligation de transmettre sa messagerie personnelle.

12. Y a-t-il une volonté de la direction de modifier l'organisation de l'horaire 8 AS du SSR Cardio de St Luc ?

Réponse Direction :

La Direction n'a pas la volonté de supprimer cet horaire.

Certains horaires « 8 » n'ont pas pu être maintenus, en raison d'absences imprévues dans d'autres services et afin de garantir la continuité des soins.

13. Comme tous les ans, le planning de la période estivale n'a pas été affiché au 31 mai sur le site de SVL. Quand le planning sera-t-il transmis aux salariés ? Nous vous demandons de respecter l'accord d'entreprise.

Réponse Direction :

Les congés ont été validés début mars. Toutefois, l'absentéisme important et les difficultés de recrutement n'ont pas permis à l'encadrement de transmettre aux équipes les plannings pour le 31 mai. Les plannings ont été affichés le 20 juin.

14. Suite à la question 8 de la commission RP du 25 mai, vous répondez que l'encadrement est amené à ajuster les plannings en concertation avec l'équipe hors ce n'est pas le cas car les salariés sont mis devant le fait accompli. Ces situations ne sont pas exceptionnelles, nous vous rappelons qu'un délai de prévenance doit être respecté pour les changements de plannings.

Réponse Direction :

L'encadrement doit assurer la continuité de l'accompagnement des résidents. Le dialogue entre l'encadrement et les équipes se fait chaque jour pour ajuster les plannings que ce soit à la demande, des professionnels ou des cadres.

Questions Pôle Ressources

15. Une solution a-t-elle été trouvée suite à la réunion avec Mr Renier concernant la surcharge de travail en salle des salariés de la restauration sur le site de Lannouchen ?

Réponse Direction :

Une réunion avec l'encadrement s'est tenue le 12 juin dernier.

Les grilles horaires des salariés de restauration seront étudiées afin d'améliorer les conditions d'accueil des résidents en salle à manger pour le dîner.

16. Quand sera pourvu le poste de chef de projet informatique ? (Annonce du 26 janvier à pourvoir dès que possible)

Réponse Direction :

Le recrutement est toujours en cours, de nouveaux entretiens de recrutement sont programmés.

La prise de décision devrait intervenir très rapidement.

17. A quelle date les salariés recevront-ils les macarons 2023 ? Quelle sera la procédure à réaliser

pour la demande ? Est-ce que les salariés en CDD en auront automatiquement à l'embauche ?

Réponse Direction :

Nous envisageons que la distribution des macarons se fasse sous la responsabilité des responsables de site. Les macarons seront distribués début juillet.

18. Les élus des EHPAD Brestois n'ont pas de badge pour accéder aux sites de Lannouchen, Ty Yann et Roscoff. Pouvez-vous faire le nécessaire pour faciliter leur accès ?

Réponse Direction :

Les élus peuvent solliciter l'adjoint au responsable des services techniques ou le référent brestois pour obtenir ces accès.

19. Nous réclamons que l'entretien des voitures de la fondation soient fait de la même manière qu'à Roscoff sur les autres sites.

Réponse Direction :

L'entretien des véhicules sera réalisé par un prestataire extérieur. Néanmoins, il appartient à chaque utilisateur de laisser le véhicule de service propre (bouteilles, serviettes...).

20. Comment est calculée la prime de caisse pour les salariés qui en bénéficient ?

Réponse Direction :

Conformément à ce prévoit notre convention d'entreprise, la prime de caisse est de 16 points pour un temps plein. La prime de caisse pour les salariés du site de Ty Yann est proratisée en fonction du nombre de jours travaillés à l'accueil.

Questions SUD :

Questions transversales

21. A combien de recrutement saisonnier un enfant de salarié peut-il prétendre ?

Réponse Direction :

Nous appliquons les dispositions légales et conventionnelles : respect du motif de contrat, du temps de travail maximal. Un nombre maximal de recrutements saisonniers n'est pas prévu par les textes.

22. Certains salariés absents (congrés payés, temps choisis, arrêt maladie) nous font remonter que les délais de recrutement en interne sont de plus en plus courts (environ 10/12 jours). Pour

exemple la demande de recrutement « NI 23.156 RH-EE/SV/JAD » : parution de la note le vendredi 12 mai avec une réponse demandée pour le 23 mai

Pourquoi le délai est-il aussi court ?

Réponse Direction :

Les délais sont parfois courts car les besoins sont urgents (un préavis suite à une démission est d'un mois pour les salariés non cadres et de deux mois pour les salariés cadres).

Un délai raisonnable d'au moins dix jours est en général appliqué. Des délais plus longs sont normalement appliqués pendant les périodes de vacances scolaires.

Le service des ressources humaines veillera à ce que des délais suffisants soient indiqués.

23. Certains casiers des salariés du bâtiment 3 de Roscoff sont plus que vieillissants, peuvent – ils être remplacés ?

Réponse Direction :

Cette demande sera à intégrer au budget d'investissements pour l'année 2024.

24. De plus en plus de salariés de Roscoff se déplacent en vélo pour venir travailler, ils souhaiteraient avoir un accès libre aux douches se trouvant dans le bâtiment 3 près de la véranda jaune.

Est-il possible que la première porte des douches reste ouverte dans la journée puisque chaque douche a sa propre serrure individuelle ?

Réponse Direction :

L'accès libre n'étant pas envisageable (estivants), nous installerons une poignée à badge.

25. Depuis mai, de nouveaux salariés ont vu apparaître sur leur bulletin de salaire la mention « régularisation SMIC »

Pouvez-vous nous dire quels sont les nouveaux salariés concernés par cette régularisation après l'augmentation du smic et le nombre total de salariés infra smic sur la fondation ?

Réponse Direction :

Suite à l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2023, les salariés dont les coefficients conventionnels sont inférieurs à 381 bénéficient du complément maintien au SMIC. Les salariés concernés sont les aides-soignants, les auxiliaires de puériculture et les secrétaires médicales

Toutefois, nous rappelons que la comparaison avec le SMIC n'intègre ni les indemnités SEGUR, ni les primes décentralisée et d'ancienneté.

26. Un salarié en CDI à 80% a-t-il un intérêt à faire la demande d'un passage à 80% dans le cadre de la retraite progressive ?

Le salarié doit-il obligatoirement baisser son temps de travail afin de pouvoir bénéficier des cotisations temps plein retraite de l'employeur ?

Réponse Direction :

Les conditions pour bénéficier d'une retraite progressive sont les suivantes :

- Justifier d'une durée d'assurance retraite d'au moins 150 trimestres, tous régimes de retraite obligatoires confondus
- Exercer une ou plusieurs activités salariées à temps partiel (par rapport à la durée du travail à temps complet) ou à temps réduit (par rapport à la durée de travail maximale exprimée en jours). La durée totale de travail doit être comprise entre 40 % et 80 % de la durée de travail à temps complet ou de la durée de travail maximale exprimée en jours.

Un salarié à 80% peut donc présenter un dossier de retraite progressive auprès de la CARSAT.

En revanche, pour bénéficier de la prise en charge des cotisations salariales par l'employeur sur la base d'un temps plein conformément à l'accord d'entreprise relatif à la Qualité de Vie au Travail, le salarié doit réduire son temps de travail.

27. Pourriez-vous faire une information aux patients et aux salariés précisant l'interdiction de fumer dans le jardin thérapeutique des ergothérapeutes de Perharidy ?

Réponse Direction :

Une nouvelle communication sera réalisée rapidement, par affichage et note d'information.

28. Les secrétaires sont-elles la possibilité d'avoir des chaussures de travail ?

Réponse Direction :

Les chaussures de travail sont réservées aux professionnels de soins, de la restauration et des services techniques.

29. Lors de la dernière réunion RP du mois d'avril voici ce que vous aviez répondu « L'achat des lampes de bureau est validé, elles seront mises en places sans délai »

A ce jour, aucune lampe n'est arrivée au secrétariat des admissions

Pourriez-vous nous dire pourquoi l'achat de ces 4 lampes prend autant de temps ?

Réponse Direction :

Nous rappellerons au service économique de procéder à l'achat de ces lampes.

30. Est-il possible d'installer plus de tables de pique-nique sur le site de Roscoff ?

Réponse Direction :

Plusieurs tables sont déjà installées, derrière le self, près de l'hôtel de familles et l'hôtel de recherche et devant l'anse du Laber.

Le service technique va étudier la possibilité d'installer deux tables supplémentaires derrière le self.

31. Quand les vélos et les vélos électriques vont-ils être mis à disposition pour les salariés ?

Réponse Direction :

Les vélos seront mis à disposition fin juin, début juillet.

32. Est-ce que les adresses mails des salariés de la fondation sont opérationnelles ? Si oui, comment les salariés ont-ils été informés, comment le mot de passe va être communiqué ?

Réponse Direction :

Tous les salariés ont désormais accès à leur messagerie professionnelle.

Une communication est prévue début juillet, un guide d'utilisation sera également disponible sur l'intranet.

Les mots de passe n'ont pas été modifiés, ils ont été fournis aux salariés à leur arrivée au sein de la Fondation. Le service informatique pourra les rééditer à la demande.

Questions Pôle Sanitaire

33. Quelle est l'état d'avancement des grilles des IDE de neurologie ? Nous vous rappelons que la grille actuelle est non conforme à nos accords d'entreprise et que cette grille devait être revue en janvier 2023.

Réponse Direction :

Une première proposition a été faite à l'équipe. Un travail est en actuellement en cours afin que les temps partiels et les temps partagés des infirmiers qui travaillent sur d'autres activités (pansements, EFR...) soient déclinés sur les cycles.

34. Au vu de la charge de travail actuelle en neurologie, pourriez-vous envisager : des renforts en effectifs ? Des jours de repos supplémentaires ? Une baisse de l'attendu annuel ?

Les salariés de ce service attendent un signe fort de la direction.

Un audit est actuellement en cours sur ce service, pouvez-vous nous en donner la finalité ?

Réponse Direction :

Depuis l'augmentation significative de la charge en soins à la mi-mai, des renforts le weekend ont été mis en place. Les renforts pour le mois de juillet sont également programmés.

Une réunion avec le cabinet ADOPALE est prévue le 4 juillet prochain pour présenter les orientations définies suite à l'audit.

35. Il semblerait qu'il manque deux postes d'ASH en CDI et deux postes aides-soignants sur le service du SSNA, cela est-il exact ?

Réponse Direction :

Un seul poste d'agent des services est à actuellement pourvoir, l'offre est en ligne.

Un poste d'aide-soignant est actuellement vacant. Des remplacements en contrats à durée déterminée sont prévus sur l'été et le poste paraîtra à l'affichage début septembre.

36. Une salariée de nuit en RTO travaille une grande partie de son temps sur les absences prévisionnelles des autres salariés du service et le reste du temps sur les autres unités.

Elle change régulièrement de roulement pour pouvoir remplacer tout le monde.

Peut-elle percevoir la prime pool ?

Réponse Direction :

Nous allons identifier le temps pool de la salariée et procéder à la régularisation le cas échéant.

37. Comptez-vous augmenter le temps aide-soignant dans le pool de Roscoff ? Comment est remplacé le 50 pour cent pool qui est affecté sur le service de neurologie ?

Réponse Direction :

Face aux difficultés de recrutement, les postes non pourvus dans les services ont été remplacés prioritairement. Aucun professionnel du pool de remplacement n'est affecté à mi-temps au SSRS Neurologie.

38. Quelles solutions vont être apportées pour la salle d'art thérapie ?

Pas d'aération possible, la porte et les fenêtres ne s'ouvrent plus

Réponse Direction :

La porte vitrée sera changée mais les délais de livraison sont longs.

Dans l'attente, l'atelier d'art thérapie est délocalisé dans la salle Les Embruns, au sein du collège. L'accès pour les patients se fera par l'ascenseur du Bâtiment 6, ou par le SSRS Appareil Locomoteur.

La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :

Le mardi 29 août 2023 à 09h00 – Salle des fêtes Site de Saint Vincent Lannouchen

Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)

Avant le jeudi 24 août 2023 à 12h00